

ANNEXE DE LA FICHE-ACTION n°14 Conforter l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

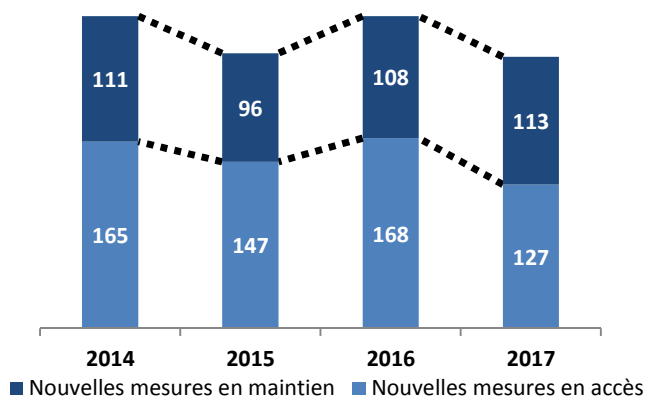
Une mesure sociale adaptable

Pour rappel, l'accompagnement social lié au logement (ASLL) se décline en 2 mesures :

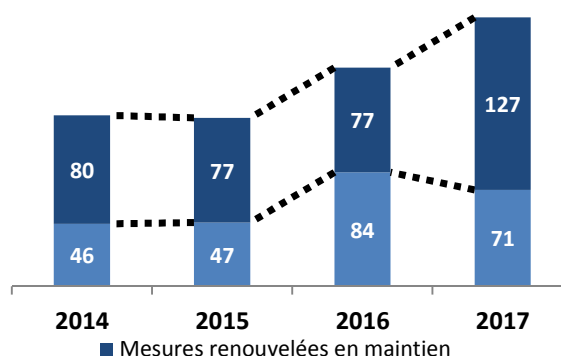
- L'ASLL Accès vise à travailler et faciliter l'accès d'un ménage à un logement, dans une logique d'insertion durable en développant les capacités d'autonomisation des ménages et en veillant à la bonne intégration du ménage dans son logement et dans son environnement (quartier et ses services, voisinage...).
- L'ASLL Maintien a pour objectifs le maintien dans le logement, le rétablissement de la situation financière du ménage eu égard du logement (reprise du paiement du loyer, plan d'apurement, paiement des factures...) et la reprise du contact avec le bailleur.

Pour les 2 mesures, la durée d'accompagnement est de 6 mois, renouvelable 2 fois.

Évolution du nombre de nouvelles mesures ASLL accordées chaque année par le Département de 2014 à 2017



Évolution du nombre de renouvellements de mesures ASLL accordées chaque année par le Département de 2014 à 2017



Source : Le Département, Tableaux de bord des commissions ASLL, 2014 à 2017.

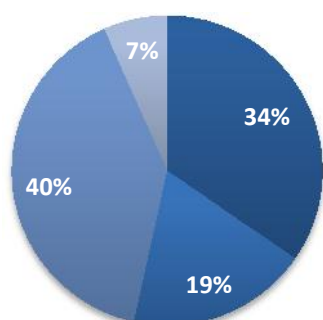
Depuis 2014, les nouvelles mesures ASLL en accès tendent à baisser : - 23 % entre 2014 et 2017 tandis que les mesures en maintien restent stables : + 2 % en 4 ans.

Concernant le renouvellement des mesures Accès et Maintien, elles augmentent fortement sur les 4 dernières années : + 54 % en accès et + 59 % en maintien.

Si les nouvelles mesures (accès et maintien) tendent à baisser ces dernières années, l'augmentation des renouvellements de mesures peut s'expliquer par la nécessité, pour le travailleur social en charge de l'ASLL, de travailler chaque mesure en 2 niveaux : un premier niveau d'actions dédié à l'installation d'un climat de confiance avec le ménage et à son adhésion et un second niveau d'actions consacré au cœur de la mesure : gestion budgétaire, démarches administratives...

Une mesure sociale sollicitée par un large panel de prescripteurs

Répartition des prescripteurs de l'ASLL en 2016



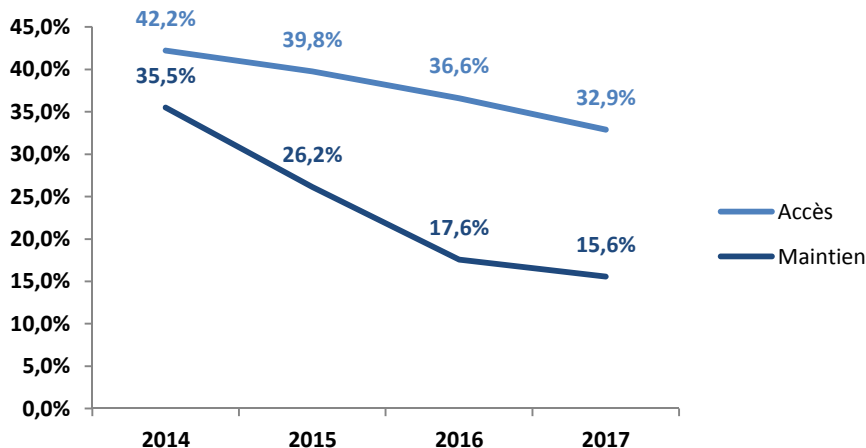
- UTASI
- Bailleurs Sociaux
- Associations*
- Autres partenaires (CCAS, CMP, Travailleurs sociaux d'autres départements ...)

* Associations :
ADOMA, AEIM, APOLO'J,
AMLI, ATHENES, HORIZON,
LE RELAIS FOMAL, CMSEA
ESPOIR, CCLAJ de Metz,
UDAF.

Source : étude ADIL 2016

Une mesure sociale de mieux en mieux comprise

Évolution du taux de refus ASLL depuis 2014

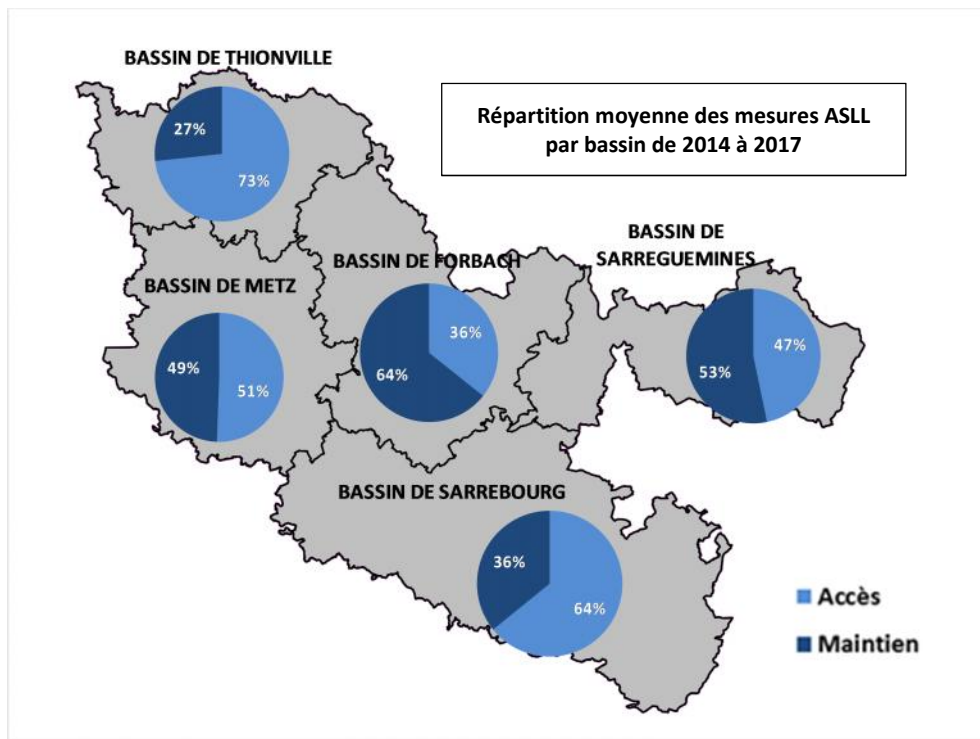


En 2016, l'analyse des motifs de rejet de la commission FSL classait en première position l'inadéquation d'une mesure ASLL à l'exposé de la situation du ménage. L'absence de motivation du ménage constituait le deuxième motif.

Le taux de refus, en chute libre depuis 2014, tend à démontrer que des progrès, en termes d'appropriation de la mesure, ont été réalisés par l'ensemble des prescripteurs. Ce travail doit être régulier.

Source : Le Département, Tableaux de bord des commissions ASLL, 2014 à 2017.

Une mesure sociale répartie sur l'ensemble du territoire de façon hétérogène



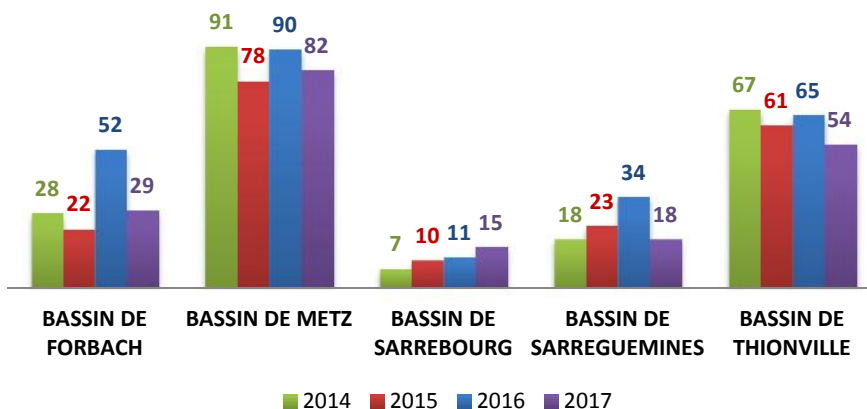
Les bassins de Sarrebourg et Thionville priorisent l'utilisation au recours d'une ASLL Accès.

Le bassin de Forbach sollicite environ 2 fois plus de mesures Maintien.

Les bassins de Metz et Sarreguemines utilisent les mesures Accès et Maintien de façon homogène.

Carte : Moselle InfoGéo
Données : Le Département, Tableaux de bord des commissions ASLL, 2014 à 2017.

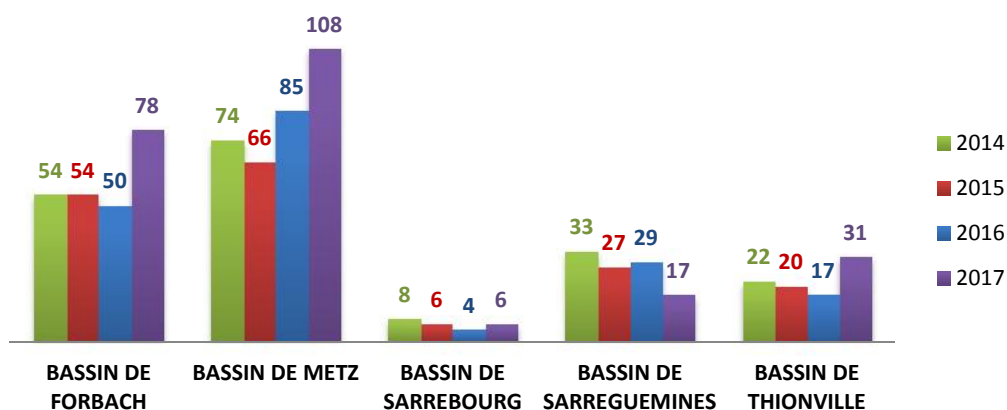
Répartition des mesures ASLL Accès en Moselle de 2014 à 2017



Sur les 4 dernières années, les recours ASLL Accès ont diminué sur les bassins de Metz et Thionville et ont augmenté sur le bassin de Sarrebourg.

Source : Le Département, Tableaux de bord des commissions ASLL, 2014 à 2017.

Répartition des mesures ASLL Maintien en Moselle de 2014 à 2017



Concernant les ASLL Maintien, on constate une augmentation du recours à la mesure pour les bassins de Forbach, Metz et Thionville.

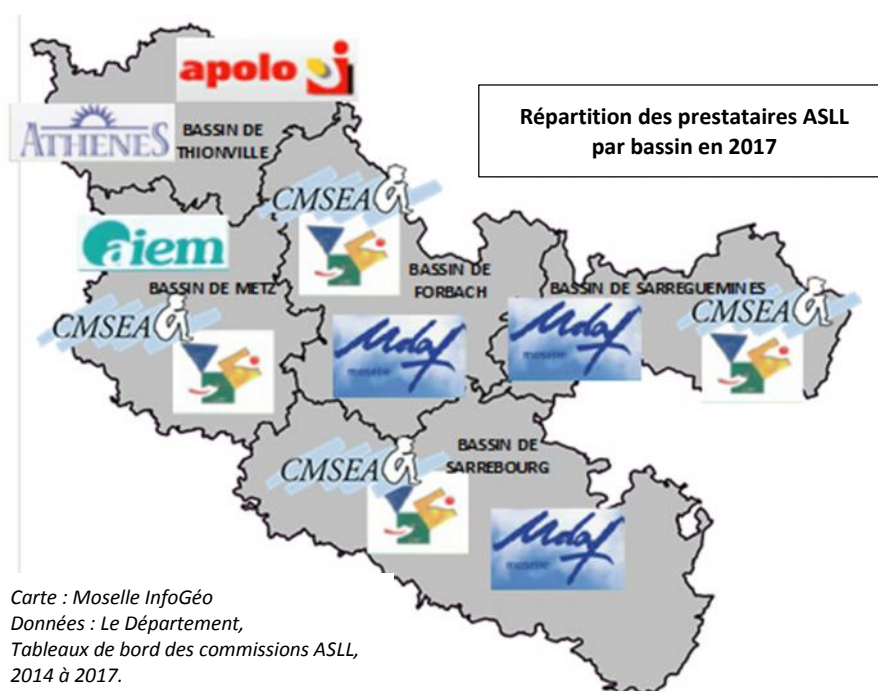
Le nombre d'ASLL Maintien sur le bassin de Sarreguemines a diminué de moitié entre 2014 et 2017.

Source : Le Département, Tableaux de bord des commissions ASLL, 2014 à 2017.

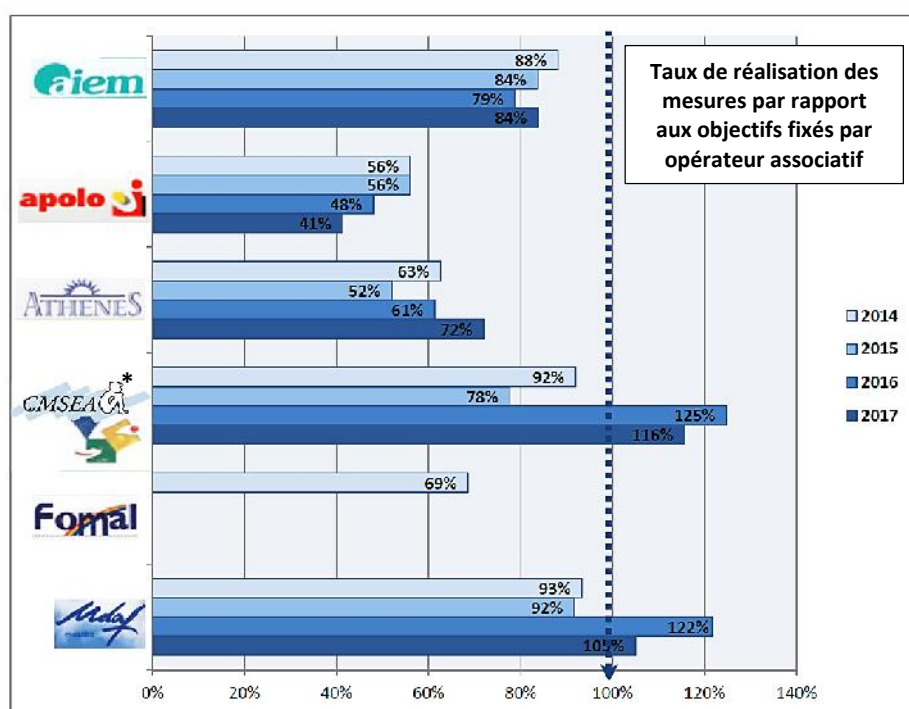
Une mesure sociale qui peut encore monter en puissance

Les mesures ASLL (Accès et Maintien) sont aujourd'hui réparties entre 5 associations prestataires suite au retrait de l'association « Le Relais/FOMAL » (devenue aujourd'hui Association Est Accompagnement) en fin d'année 2014.

C'est l'association CMSEA-Espoir (née de la fusion du CMSEA et de l'association Espoir) qui prend désormais en charge une partie des mesures ASLL sur l'ensemble du département à l'exception du bassin de Thionville.



Carte : Moselle InfoGéo
Données : Le Département, Tableaux de bord des commissions ASLL, 2014 à 2017.



Malgré une couverture départementale, les objectifs fixés pour chacun des prestataires ne sont pas toujours atteints.

Aussi, le travail de communication auprès des prescripteurs potentiels de l'ASLL doit se poursuivre afin de permettre un déploiement plus important d'une mesure sociale qui aura œuvré auprès de 438 ménages en 2017 pour les aider à accéder et/ou à se maintenir dans un logement.

*Pour le CMSEA-ESPOIR, les objectifs et les mesures ASLL ont été cumulés suite à la fusion des deux associations.

Source : Le Département, Tableaux de bord des commissions ASLL, 2014 à 2017.